



**HAL**  
open science

## “ Rougir ” dans “ rougir de colère ” : un verbe support ?

Georges Kleiber, Anne Theissen

### ► To cite this version:

Georges Kleiber, Anne Theissen. “ Rougir ” dans “ rougir de colère ” : un verbe support ?. Quand le syntagme nominal prend ses marques : du prédicat à l’argument, EPURE, pp.151-171, 2021, 978-2-37496-146-0. hal-03468123

**HAL Id: hal-03468123**



**<https://hal.science/hal-03468123>**

Submitted on 6 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Rougir dans rougir de colère : un verbe support ?

|  |                        |  |
|--|------------------------|--|
|  | Auteur(s)              | Georges KLEIBER & Anne THEISSEN  |
|  | Titre du volume        | <i>Quand le syntagme nominal prend ses marques : du prédicat à l'argument</i>  |
|  | Directeur(s) du volume | Peter LAUWERS, Katia PAYKIN, Mihaela ILIOAIA, Machteld MEULLEMAN et Pascale HADERMANN  |
|  | ISBN                   | 978-2-37496-146-0 (broché)<br>978-2-37496-155-2 (PDF)  |
|  | Édition                | ÉPURE - Éditions et presses universitaires de Reims, 2021  |
|  | Pages                  | 151-171  |
|  | Licence                | <p>Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence <i>Creative Commons</i> attribution, pas d'utilisation commerciale 4.0 international</p>  |

Les ÉPURE favorisent l'accès ouvert aux résultats de la recherche (*Open Access*) en proposant à leurs auteurs une politique d'auto-archivage plus favorable que les dispositions de l'article 30 de [la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique](#), en autorisant le dépôt [dans HAL-URCA](#) de la version PDF éditeur de la contribution, qu'elle soit publiée dans une revue ou dans un ouvrage collectif, sans embargo.

## **Rougir dans rougir de colère : un verbe support ?**

**Georges Kleiber**

UR 1339 LiLPa & USIAS,

[kleiber@unistra.fr](mailto:kleiber@unistra.fr)

**Anne Theissen**

UR 1339 LiLPa, Université

de Strasbourg, [theissen@unistra.fr](mailto:theissen@unistra.fr)

*À Marleen Van Peteghem*

**Résumé** • Nous nous proposons de nous pencher sur le fonctionnement des structures du type de *rougir de colère* et, plus précisément, sur le statut qu’y occupe le verbe *rougir*. Est-il encore un verbe chromatique « plein » comme dans *Les pommes rougissent avec le soleil* ? Des propriétés formelles et sémantiques peuvent inciter à ne plus y voir qu’un verbe support qui exprimerait l’intensité de l’affect du complément prépositionnel (cf. Salinas-Kahloul 2019). Après avoir exposé, dans la première partie, les données langagières favorables à une telle hypothèse, nous mettrons en évidence, dans la seconde, que ces données ne sont pas décisives et qu’on peut en rendre compte sans pour autant enlever au verbe *rougir* son contenu chromatique.

### **Introduction**

Nous avons choisi de nous pencher sur les expressions verbales chromatiques du type *rougir de colère* / *rosir de plaisir* / *blémir de peur*. Ce choix a de quoi surprendre, car, à première vue, ce type d’expressions ne semble guère poser de problèmes particuliers qui méritent qu’on lui consacre toute une étude. Nous pouvons, certes,

faire valoir qu'il nous fallait trouver un sujet qui convienne à tous les deux et qui, de surcroît, rentre dans le domaine des recherches entreprises par Marleen Van Peteghem, la récipiendaire de ce volume thématique. Il est vrai – nous ne le nierons pas – que cette raison a joué dans la détermination de notre objet d'étude. L'un a travaillé dans le domaine des affectés (Kleiber 2006, 2016-2017 et 2020) et des couleurs (Kleiber 2007), l'autre a fait porter un de ses derniers travaux sur le double fonctionnement du nom *couleur* (Theissen 2020). Et, pour ce qui est de Marleen Van Peteghem, il est inutile de rappeler ici qu'elle est une des linguistes qui connaît le mieux, aussi bien en français que dans les langues romanes, la complexité des structures et configurations verbales, ainsi qu'en témoigne une fructueuse, consistante et stimulante série de travaux, dont un des derniers, paru en 2017, touche précisément au domaine des affectés avec la mise en évidence des structures de la douleur dans les langues romanes (Van Peteghem 2017).

Nous ne pouvons toutefois nous réfugier derrière cette seule raison pour légitimer notre choix. Un autre facteur a pesé dans la balance. C'est l'analyse récente faite par Salinas-Kahloul (2019) des verbes chromatiques de la structure *V-ir + de + N d'affect*<sup>1</sup>. Pour Salinas-Kahloul, les verbes de couleur qui occupent la place *V-ir* de cette structure ne sont plus des verbes chromatiques, mais des verbes supports du nom prédicatif d'affect du complément prépositionnel, qui ont pour particularité d'exprimer l'intensité de l'affect auquel ils servent de support. Ce résultat a de quoi surprendre, puisqu'il va à contre-courant des approches classiques qui analysent un énoncé tel que [1] de manière « chromatique », c'est-à-dire comme exprimant que Pierre devient rouge sous l'effet de la colère<sup>2</sup>.

[1] Pierre rougit de colère.

Et il invite à voir de plus près ce qu'il en est réellement du statut chromatique ou non chromatique du verbe *rougir* de la structure *V-ir + de + N d'affect*. Ce sera l'objectif de ce travail.

- 
1. Nous utilisons le terme *d'affect* dans un sens large, englobant les *noms de sentiment pur* et les *noms d'émotion* que distingue Goossens (2005).
  2. Cf. l'analyse récente en termes de *motif conceptuel* de Muryñ (2019).

Notre enquête comportera deux parties. La première exposera les arguments qui militent pour un traitement du *rougir* de [1] en termes de verbe support « intensif ». La seconde montrera, d'une part, que les arguments ne sont pas décisifs et, d'autre part, qu'il en existe d'autres pour maintenir « colorés » les verbes en *-ir* de la structure *V-ir + de + N d'affect*. Chemin faisant, on verra que le fonctionnement de ces structures de changement chromatique est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît.

## Rougir comme verbe support « intensif »

À l'origine, le classement des verbes de Dubois & Dubois-Charlier (1997)

Dans leur dictionnaire électronique des verbes français, Dubois & Dubois-Charlier (1997) ne classent pas dans les mêmes catégories l'emploi que présente le verbe *rougir* dans [1] et [2] et celui qu'il a dans [3] et [4] :

- [2] Pierre rougit.
- [3] Les pommes rougissent avec le soleil.
- [4] Les pommes ont rougi avec le soleil.

Les emplois du type de [3] et [4] sont rangés dans la classe des verbes de *transformation* et correspondent à un changement chromatique, alors que les emplois de [1] et [2] sont placés dans la classe des verbes de *sentiment*, qui est elle-même une sous-classe de la classe des verbes *psychologiques*. À la base d'un tel classement, il y a le constat que dans l'emploi « absolu » de *rougir*, c'est-à-dire dans l'emploi [2], l'interprétation qui émerge est avant tout psychologique et non chromatique, *Pierre rougit* signifiant avant tout qu'il éprouve une émotion, alors que ce n'est évidemment pas le cas de [3] et [4], le « rougissement » des pommes n'indiquant rien sur leur état d'âme.

Pour Salinas-Kahloul (2019), ce classement n'est pas tout à fait adéquat. Non pas parce que *rougir* dans [1] et [2] n'a plus rien de chromatique, mais parce qu'il lui apparaît que *rougir* ne peut avoir le statut d'un verbe de sentiment<sup>3</sup> (ou d'affect) dans [1] puisque l'affect s'y trouve déjà

3. Salinas-Kahloul (2019) utilise l'étiquette de *N de sentiment*, à l'instar de

exprimé par la présence du nom *colère*. Le verbe *rougir* doit donc avoir un autre rôle.

Comme *colère* est un nom prédicatif, c'est-à-dire un prédicat qui, à la différence des prédicats verbaux, est dépourvu des liens actualisateurs qui permettent de l'associer à son argument, il semble tout naturel de conclure que, dans *rougir de colère*, c'est le verbe *rougir* qui comble une telle lacune et que, par là-même, il fait office de verbe support et non plus de verbe de sentiment : « nous faisons quant à nous l'hypothèse que, dans leur emploi psychologique, ces verbes possèdent davantage les caractéristiques des Vsup [= verbes supports] que celles des verbes de sentiment (Vsent) » (Salinas-Kahloul 2019 : 72). Le verbe *rougir* et les verbes qui, comme lui, peuvent fonctionner à la place *V-ir* de la structure *V-ir + de + N d'affect* ont le statut de verbe support : ils apportent au N d'affect du complément prépositionnel les marques de personne, de temps et d'aspect qui lui font défaut. Il en va ainsi de *blêmir*, *verdir*, *rosir*, *pâlir*, *jaunir*, *bleuir* des exemples [5]-[10] :

- [5] Voici maintenant la version de Zuorro de sa rupture avec Palle. Il lui aurait dit un jour, sans avis préalable : « Tu m'as été précieux pendant deux mois, quand je traversais un moment pénible ; mais il ne faut pas t'imaginer que ça va continuer. Je ne veux plus te voir. » Le petit Palle en a blêmi de colère et, avec un rictus que Zuorro m'a complaisamment imité : « Eh bien, vous en cherchez un autre ! » et il est parti. (J.-P. Sartre, *Lettres au caïstor et à quelques autres*, vol. I [1926-1939], 1983)
- [6] [...] — Non, monsieur, répondit-elle, mon intention n'est pas de vous le dire. Delmare verdit de colère et de surprise. (G. Sand, *Indiana*, 1857)
- [7] Alors j'ajoute pour voir l'effet : « Je parie que t'es nue, sous ton drapeau ? » ... Elle en rosit de surprise, d'incroyable émotion, une vraie nonette ... (B. Blier, *Les Valseuses*, 1972)
- [8] Le prince regarda Koupriane avec un air d'insolence tel que le maître de police pâlit de rage. (G. Leroux, *Rouletabille chez le tsar*, 1912)

- [9] Une retenue de près de mille et cent hectares d'eau avec des profondeurs à vous faire jaunir de peur (110 mètres au barrage) [...]. (exemple du net cité par Salinas-Kahloul 2019 : 74)
- [10] Aux Chaumots, Phrasie et Guštave bleussent de colère. (Y. Szczupak-Thomas, *Un diamant brut Vézelay-Paris 1938-1950*, 2008) (cité par Salinas-Kahloul 2019 : 81)

Ces verbes ne sont pas pour autant équivalents aux verbes supports génériques *être* et *avoir* ou aux hyperonymiques *éprouver* et *ressentir*, mais comportent une spécification sémantique supplémentaire qui conduit Salinas-Kahloul (2019 : 79) à les ranger dans la quatrième sous-classe<sup>4</sup> des verbes supports de noms d'affect établie par Kryzanowska & Auguštyn (2008 : 12), celle des verbes « sémantiquement autonomes, mais employés secondairement comme supports », tels *baigner (dans la joie)*, *sombrier (dans le désespoir)*, *bouillonner (de colère)*, etc. L'information supplémentaire apportée a trait à l'intensité de l'affect : « ils sont porteurs d'une modalité intensive » (Salinas-Kahloul 2019 : 72).

Les verbes en *-ir* de la structure *V-ir + de + N d'affect* ont ainsi une double fonction liée au statut de verbe support que leur assigne Salinas-Kahloul : ils servent, d'une part, d'actualisateur externe au nom d'affect du SP en *de* en lui apportant les marques de personne, de temps et d'aspect et ils ont, d'autre part, la particularité, par rapport aux verbes supports standard, d'exprimer l'intensité de l'affect en question. C'est dire que *Pierre rougit de colère* équivaut plus ou moins à 'Pierre éprouve une grande / vive colère'. On l'aura remarqué : la couleur a totalement disparu. Ne subsiste plus que l'actualisation de la colère et l'expression de l'intensité de cette colère. Dans *rougir de colère*, *rougir* n'a plus qu'un sens de marqueur d'intensité. Et ce rôle d'intensificateur fait peu ou prou de ces verbes « déchromatisés » l'équivalent des verbes comme *griller* dans *griller d'impatience* ou *mourir* dans *mourir de peur*, qui n'expriment évidemment pas que celui qui *grille d'impatience* ou *meurt de peur*, « grille » ou « meurt » réellement, mais véhiculent avant tout que l'affect éprouvé est grand, intense. Ils constituent en quelque sorte le correspondant

4. La première sous-classe comporte les verbes supports de base, sémantiquement « vides », *être* et *avoir*, la deuxième les verbes supports « génériques » *éprouver* et *ressentir* et la troisième les porteurs de dimension aspectuelle inchoative, durative ou terminative (*entrer [dans une colère noire]*, *tomber [dans la tristesse]*).

quantificationnel verbal des substantifs quantificateurs nominaux. Comme mis en relief par Leeman (1991 : 83), un SV comme *griller d'impatience*, par exemple, « ne s'analyserait pas en  $V + de N$ , mais en  $V de + N$  où  $V$  serait une sorte de spécificateur, comme dans le SN *une foule* ou *beaucoup de* sont des spécificateurs du nom qui les suit : *une foule d'en-nuis, beaucoup de beurre* ». Alors qu'avec les verbes supports génériques la grandeur de l'intensité de l'affect ne se trouve pas spécifiée – *Pierre éprouve / ressent de l'impatience* ne dit rien de la grandeur de l'intensité inhérente à l'affect dénoté par  $N$  – lorsqu'on a un verbe support hyponyme comme *griller, mourir* ou *rougir*, cette « quantité » d'intensité se trouve déterminée comme étant grande par l'intermédiaire du verbe support.

## Hypothèse sous-jacente

La thèse de *V-ir* verbe support est sous-tendue par une triple proposition :

-i-  $V-ir + de + N d'affect$  ne renvoie qu'à une occurrence de procès et non à deux comme pourrait le laisser penser la construction bipartite qui unit deux expressions qui apparemment renvoient à un procès : *V-ir* et le prédicat exprimé par le  $N d'affect$ . Il n'y a donc qu'un seul véritable procès qui se trouve exprimé.

-ii- Ce procès « unique » ou « véritable procès » correspond au  $N d'affect$  et non au verbe chromatique *V-ir*.

-iii- *V-ir* dans  $V-ir + de + N d'affect$  n'a plus le sens « plein » qu'il a en dehors de la construction, mais a pour fonction de marquer une haute intensité de l'affect exprimé par  $N$ .

Il en découle deux types d'arguments. D'une part, des arguments correspondant à i) et ii), qui visent donc à montrer que le verbe en *-ir* et le  $N d'affect$  forment une unité dans laquelle c'est le  $N d'affect$  qui s'avère être l'élément prédominant. D'autre part, des arguments étayant iii), qui prouvent que *V-ir* n'est pas le verbe « plein » qu'il est en dehors de la construction, mais que son « poids » sémantique porte sur l'intensité de l'affect.



## Premier type d'arguments

Pour ce qui est du premier type d'arguments, Salinas-Kahloul (2019 : 77-79) met en avant quatre propriétés puisées dans le faisceau de critères établi par Vagner (2004 et 2005) pour identifier un verbe support :

**-a-** On peut substituer au verbe en *-ir* de la structure *V-ir + de + N d'affect* un verbe support générique ou hyperonymique comme *être* et *éprouver / ressentir* :

**[11]** Pierre rougit de colère. → Pierre est en colère. // Pierre éprouve / ressent de la colère.

**[12]** Pierre verdit de jalousie. → Pierre éprouve / ressent de la jalousie.

**-b-** Comme les verbes supports, *V-ir* s'efface lors de la nominalisation :

**[13]** Pierre est en colère. / Pierre éprouve ressent de la colère. → la colère de Pierre

**[14a]** Pierre rougit de colère. → la colère de Pierre

**[14b]** Pierre verdit de jalousie. → la jalousie de Pierre

**-c-** De même que les verbes supports, *V-ir* ne peut donner lieu à un nom. Seule exception – et exception notable – le verbe *rougir*, auquel correspond le N *rougissement* :

**[15]** \*le verdissement de jalousie de Pierre

**[16]** Car dans le cas suscité, pas de silence, pas de rougissement de confusion, pas d'excuses *a posteriori*. (exemple cité par Salinas-Kahloul 2019 : 79)

**-d-** L'obligation de coréférence entre le sujet syntaxique du verbe support et le sujet sémantique du nom prédicatif vaut aussi pour le sujet de *V-ir* et celui du nom d'affect. De même que *Marie est murée dans son silence* ne peut pas signifier *Marie est murée dans le silence de Paul* (exemple de Vagner 2004 : 127), de même *Pierre rougit de colère* ne saurait avoir pour interprétation 'Pierre rougit de la colère de Marie'.

**-e-** On ajoutera une cinquième propriété utilisée par Leeman (1991) dans son classement des différents types d'expression *V + de + N* : la difficulté de déplacer le complément prépositionnel *de + N d'affect*. De même

qu'on a du mal à détacher le nom prédicatif de son verbe support, comme le montre [17], de même il est plutôt difficile de déplacer le N d'affect :

[17] ? De la colère, Pierre ressent / éprouve. // ? Pierre, de la colère, ressent / éprouve.

[18] ? De colère, Pierre rougit. / ? Pierre, de colère, rougit.

[19] ? De plaisir, Marie rosit. / ? Marie, de plaisir, rosit.

## Deuxième type d'arguments

Comme il vise à mettre en relief le trait sémantique d'intensité, le deuxième type d'arguments met en jeu des critères qui séparent le verbe chromatique *V-ir* employé dans la structure *V-ir + de + N d'affect* aussi bien du verbe *V-ir* chromatique employé en dehors de l'expression que des verbes supports « génériques » *être*, *éprouver* et *ressentir*, qui n'ont pas, comme déjà rappelé ci-dessus, un sens « intensif ». Il faut aussi, bien entendu, que ces critères soient l'apanage des verbes supports d'origine qui n'ont rien à faire avec les couleurs, mais qui, tels les verbes *griller* et *mourir* dans *griller d'impatience* et *mourir de peur*, sont, comme vu ci-dessus, des verbes qui n'expriment plus qu'une grande intensité du N d'affect auquel ils se rapportent.

Quatre caractéristiques puisées dans l'éventail de critères déployé par Leeman (1991) sont à relever. Elles portent sur l'insertion d'un adverbe de quantité, l'interrogation, l'exclamation et l'insertion d'un spécificateur d'intensité.

Il est difficile d'ajouter aux structures chromatiques en *V-ir + de + N d'affect* aussi bien qu'aux verbes avec supports « intensifs » du type de *griller* dans *griller d'impatience* une expression de type quantificationnel [20]-[21], alors que semblable addition ne pose aucun problème ni pour le verbe chromatique *rougir* lorsqu'il fonctionne comme verbe « plein » ni pour les verbes supports « génériques » et « hyperonymiques » dépourvus de toute indication intensive [22]-[23] :

[20a] ? Pierre a pas mal / trop / peu / diablement / énormément rougi de colère.

[20b] ? Pierre rougit beaucoup / pas mal / trop / peu / diablement / énormément de colère.

**[21a]** ? Pierre grille beaucoup / pas mal / trop / peu / diablement / énormément d'impatience.

**[21b]** ? Pierre meurt beaucoup / pas mal / trop / peu / diablement / énormément d'amour.

**[22]** Les pommes rougissent beaucoup / trop / peu / énormément début juillet.

**[23]** Pierre éprouve // ressent beaucoup de / énormément / trop de colère.

Le même « tilt » que celui dans **[20]-[21]** se produit, comme l'a mis en évidence Leeman (1991 : 83), avec les substantifs quantificateurs tels *foule*, *tas*, *flopée*, etc., qui n'acceptent pas non plus une deuxième quantification dans l'énoncé :

**[24]** ? Pierre fait énormément / diablement / pas mal / beaucoup une foule de choses [ou de foules de choses].

**[25]** ? Pierre a lu énormément / diablement / pas mal / beaucoup un tas de bouquins.

**[26]** ? Pierre a vu s'envoler énormément / diablement / pas mal / beaucoup une flopée d'oiseaux.

L'explication la plus immédiate de ces données est l'impossibilité d'avoir une double quantification pour la même entité dans le même énoncé, que ce soit du côté d'une quantification intensive, comme dans le cas de **[20]-[21]** ou du côté d'une quantification « quantitative », comme dans le cas de **[24]-[26]**.

La deuxième caractéristique a trait à l'interrogation. Elle s'avère difficile pour les structures chromatiques en *V-ir + de + N d'affect*, comme pour les verbes supports « intensifs » du type de *griller* dans *griller d'impatience* :

**[27]** ? Est-ce que Pierre rougit de colère ?

**[28]** ? Est-ce que Pierre grille d'impatience ?

Elle est, par contre, tout à fait possible lorsqu'il s'agit du verbe *rougir* en dehors de la structure *V-ir + de + N d'affect* et lorsque l'affect est exprimé au moyen d'un verbe support générique ou hyperonymique. Au lieu des questions **[27]** et **[28]**, on aura de façon tout à fait naturelle **[29]** et **[30]** :

**[29]** Est-ce que les pommes rougissent avec le soleil ?

**[30]** Est-ce que Pierre est en colère / éprouve ou ressent de la colère ?

Cette impossibilité d'interrogation qui se manifeste dans **[27]** et **[28]** s'explique si, une nouvelle fois, on considère les verbes *rougir* et *griller* qui y figurent comme des expressions « quantitatives ». Comme Leeman (1991 : 83-84) l'a remarqué, semblable impossibilité se retrouve en effet du côté des supports nominaux quantitatifs que sont les substantifs *foule*, *tas*, *flopée* en emploi de quantificateur :

**[31]** ? Est-ce que Pierre a fait une foule de choses ?

**[32]** ? Est-ce que Pierre a lu un tas de bouquins ?

**[33]** ? Est-ce Pierre a vu une flopée d'oiseaux s'envoler ?

Troisièmement, expressions chromatiques en *V-ir + de + N d'affect* et verbes supports « intensifs » du type de *griller d'impatience* résistent à l'habit exclamatif **[34]-[35]**, alors que cet habit convient parfaitement au verbe chromatique seul **[36]** et aux verbes supports génériques **[37]** :

**[34a]** ? Comme il rougit de colère !

**[34b]** ? Qu'est-ce qu'il rougit de colère !

**[35a]** ? Comme il grille d'impatience !

**[35b]** ? Qu'est-ce qu'il grille d'impatience !

**[36a]** Comme les pommes rougissent avec le soleil !

**[36b]** Qu'est-ce que les pommes rougissent avec le soleil !

**[37a]** Comme il est en colère !

**[37b]** Qu'est-ce qu'il est en colère !

**[37c]** Quelle colère il ressent / éprouve !

L'exclamation exprimant l'intensité, on peut de nouveau expliquer l'anomalie de **[34]-[35]** par le choc que provoque la rencontre de deux « intensités », celle véhiculée par *rougir* et *griller* et celle qui est inhérente à l'exclamation. On peut en trouver une confirmation dans le comportement des substantifs quantificateurs. Comme noté par Leeman (1991 : 84), on n'a pas, face à **[38]**, les énoncés **[39]** correspondants avec un substantif quantificateur :

- [38a]** Comme elle a des ennuis !  
**[38b]** Que d'ennuis elle a !  
**[39a]** ? Comme elle a un tas d'ennuis !  
**[39b]** ? Que de tas d'ennuis elle a !

Dernière propriété : on ne peut ajouter un marqueur d'intensité à *rougir de colère* et à *griller d'impatience* **[40]-[41]**, alors que semblable insertion est possible avec les verbes supports « génériques » **[42]** :

- [40]** \*Pierre rougit de (d'une) violente / de (d'une) grande / de (d'une) vive colère.  
**[41]** \*Pierre grille de (d'une) vive impatience.  
**[42]** Pierre éprouve / ressent une violente / vive colère.

L'explication la plus immédiate est à nouveau celle de l'impossibilité d'avoir l'expression de deux intensités pour un même affect : celle qu'expriment *rougir* et *griller* et celle que l'on applique directement à l'affect. Il en va de même du côté des intensifieurs nominaux. Si on a **[43]** et **[44]**, la conjonction des deux en une seule expression n'est, par contre, pas possible :

- [43]** Pierre a énormément d'ennuis.  
**[44]** Pierre a un tas d'ennuis.  
**[45]** \*Pierre a énormément un tas d'ennuis.

## Un bilan intermédiaire

La double série d'arguments que nous venons d'exposer conduit au même résultat : les verbes chromatiques en *-ir* de la structure *V-ir + de + N d'affect* ne sont ni des verbes de sentiment, comme dans la classification de Dubois & Dubois-Chalier (1997), ni des verbes de changement de couleur, comme ceux qui apparaissent dans un énoncé tel que *Les pommes rougissent à la fin de l'été*. Comme paraît l'indiquer leur proximité avec les verbes des structures d'affect du type *griller d'impatience*, *mourir de peur*, etc., et la ressemblance dont ils témoignent avec les substantifs quantificateurs (cf. *une foule de choses*), ils ont le statut des verbes supports qui, ainsi que le conclut Salinas-Kahloul (2019 : 85), ont, d'un côté, la fonction de tout verbe support, à savoir celle « d'actualiser la phrase »

et, de l'autre, celle des verbes supports qui « apportent une nuance intensive » au prédicat du nom d'affect. L'affaire n'est toutefois pas totalement dans le sac. Il y a, comme on va le voir, des failles dans le raisonnement.

## Contre la thèse du verbe support

On ne peut être que d'accord avec le refus d'accorder au verbe de la structure *V-ir + de + N d'affect* le statut d'un véritable verbe de sentiment. Le verbe *rougir* de l'expression *rougir de colère* n'est pas un verbe de « sentiment » ou d'affect, car c'est bien le N d'affect et non le verbe *rougir* qui est directement responsable d'un tel contenu. Il est aussi vrai que le N d'affect est dépourvu des marques qui sont habituellement à la charge d'un prédicat, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut en conclure que c'est *V-ir* qui « transporte » pour lui ces marques et qu'il n'est donc qu'un verbe support. On peut aussi faire l'hypothèse que dans une expression comme *rougir de colère*, il n'y a pas lieu d'actualiser le N prédicatif *colère*, c'est-à-dire de lui apporter les marques de temps, d'aspect et de personne manquantes, tout simplement parce qu'il n'y a pas de procès effectif de colère exprimé et qu'il est donc même logique qu'il soit dépourvu des marques qui actualisent une occurrence de procès. L'absence d'actualisateurs pour le N d'affect n'est donc pas, à lui tout seul, un argument suffisant pour faire du verbe chromatique « actualisé » un simple verbe support, parce qu'il n'est pas acquis que le N d'affect ait besoin d'être actualisé.

## Examen des arguments de la première série

Qu'en est-il alors des autres arguments avancés ? Soit d'abord les arguments de la première série, à savoir les cinq critères censés identifier le statut de verbe support du *V-ir* chromatique. On notera tout d'abord que le critère **-c-**, comme nous l'avons déjà laissé entrevoir ci-dessus, n'est pas pleinement convaincant, dans la mesure où le verbe *rougir* employé avec un nom d'affect donne bien lieu et de façon stable au nom *rougissement* (cf. *rougissement de confusion* de [16] ci-dessus). On rétorquera sans doute qu'il ne s'agit que d'une exception, puisqu'une telle nominalisation ne semble pas stabilisée pour *bleuir*, *verdier* et *jaunir*. Cette objection perd toutefois de sa force dès que l'on prend en compte la place prépondérante qu'occupe *rougir* dans la structure *V-ir + de + N d'affect* :

c'est le verbe le plus fréquent dans la structure et c'est celui qui y accepte le plus de N d'affects différents (*rougir de colère / honte / indignation / confusion / timidité / plaisir*, etc.). C'est sans doute cette prépondérance qui est à l'origine de l'enracinement de son emploi « nu », c'est-à-dire sans complément d'affect<sup>5</sup> pour exprimer l'équivalent de *rougir + de + N d'affect* :

**[46]** Mais comment faisait-on avec une femme nue ? Il rougit de nouveau et mordit sa lèvre sombre. (A. Cohen, *Solal*, 1930)

Quoi qu'il en soit, même si l'absence ou, du moins, la difficulté de nominalisation pour *verdir*, *bleuir* et *jaunir* est effective, le fait qu'elle ne s'applique pas au verbe *rougir*, qui est le verbe le plus marquant de la structure *V-ir + de + N d'affect*, est un obstacle qui l'empêche d'être brandie comme argument en faveur d'un traitement du *V-ir* de cette structure comme verbe support.

Les quatre autres caractéristiques ne se révèlent pas non plus pertinentes, mais pour d'autres raisons. La propriété **-a-** paraît pourtant indiscutable. Il semble bien que, dans **[11]-[12]** repris sous **[47]-[48]**, il y ait substitution des verbes *rougir* et *verdir* par un verbe support, soit par le « générique » *être* ou par les « hyperonymiques » *éprouver / ressentir* :

**[47]** Pierre rougit de colère. → Pierre est en colère. // Pierre éprouve / ressent de la colère.

**[48]** Pierre verdit de jalousie. → Pierre éprouve / ressent de la jalousie.

Mais ce qui trompe dans l'affaire, c'est la relation d'implication logique qui lie *Pierre rougit de colère* ou *verdit de jalousie* à *Pierre est en colère // éprouve / ressent de la colère / de la jalousie*. Si la proposition *Pierre rougit de colère* est vraie, la proposition *Pierre est en colère // éprouve / ressent de la colère* est aussi vraie et l'inverse ne tient pas, puisque la vérité de *Pierre est en colère // éprouve / ressent de la colère* n'implique pas *Pierre rougit de colère*. De cette relation d'implication on est tenté de conclure, puisque le seul changement opéré est celui du verbe, que *rougir* est un hyponyme de *être / éprouver / ressentir*. Si la relation lexicale entre un hyponyme et

5. Il en va de même pour *pâlis* et *blêmir*, dont il conviendrait d'analyser de plus près le fonctionnement.

un hyperonyme est bien celle d'implication, une relation d'implication ne correspond pas forcément à une relation lexicale d'hyperonymie / hyponymie. La phrase *Pierre s'est cassé la jambe hier dans le jardin* implique bien *Pierre était / se trouvait hier dans le jardin*, mais ce n'est pour autant qu'on établira une relation lexicale d'hyper / hyponymie entre *être / se trouver* et *se casser la jambe*. Il en va de même dans [47]-[48] : l'implication qui s'y trouve établie est bien réelle, mais ne correspond pas à une relation lexicale d'hyper / hyponymie. C'est dire que l'on peut maintenir un statut lexical de verbe chromatique à *rougir de rougir de colère* et non en faire un simple verbe support. D'où vient alors l'implication ? Elle a pour source l'interprétation de *rougir* dans *rougir de colère* comme étant une manifestation d'un affect. Si donc il y a une manifestation d'un affect, c'est aussi qu'il y a un affect. Ce n'est pas pour autant que le lexème qui exprime la manifestation est un hyponyme du lexème qui exprime le procès de l'affect. Une preuve « manifeste » – c'est le cas de le dire – en est donnée par les verbes de manifestation d'affect non chromatiques comme, par exemple, *sauter de joie, trépigner de colère / frémir d'impatience, grogner de dépit*, etc. :

**[49]** Léa sauta de joie, lorsqu'elle apprit qu'elle était reçue première à l'examen de chromatologie appliquée.

**[50a]** Léa trépigne de colère à la vue de ...

**[50b]** Léa frémit d'impatience à l'idée de ...

Ces trois énoncés donnent exactement lieu à une substitution du type de celle à laquelle se prêtent [47]-[48] :

**[51]** Léa sauta de joie. → Léa éprouva de la joie, lorsqu'elle apprit que ...

**[52a]** Léa trépigne de colère. → Léa est en colère. // Léa éprouve / ressent de la colère.

**[52b]** Léa frémit d'impatience. → Léa est impatiente. / Léa éprouve de l'impatience.

La relation qui s'établit entre les deux énoncés est bien une relation d'implication semblable à celle qui unit *Pierre rougit de colère* à *Pierre est en colère*. On ne saurait en effet nier qu'un énoncé comme *Léa trépigne de colère*, par exemple, implique que Léa est en colère. On voit bien que, si des énoncés de ce type se prêtent à la substitution de leur verbe par un verbe support générique ou hyperonymique et s'ils impliquent des



propositions avec verbe support + N d'affect ou des attributives avec un adjectif correspondant au N d'affect (cf. *confusion* → être *confus*), c'est tout simplement parce que de tels énoncés via la structure *V + de + N d'affect* donnent lieu à l'implication que le sujet qui saute, trépigne, bafouille, etc., éprouve l'affect en question. Mais une telle implication ne signifie évidemment pas que ces verbes sont pour autant des verbes supports du nom prédicatif qui les suit. Ils conservent leur valeur « pleine » de 'sauter', 'trépigner' et 'frémir'. Dit autrement, on ne saurait dire que *Léa trépigne de colère* si elle éprouve simplement une grande colère, sans bouger ou remuer les pieds<sup>6</sup> ou que *Léa frémit d'impatience* si elle éprouve de l'impatience sans en donner un signe. Il en va de même pour *Pierre rougit de plaisir* : s'il éprouve du plaisir sans changer de couleur, on ne peut évidemment dire qu'il rougit de plaisir.

Les expressions comme *griller d'impatience*, *mourir de peur*, *piquer une colère* peuvent, certes, induire en erreur. Comme elles ressemblent formellement à *rougir de colère* par le fait de présenter la même structure avec simplement un verbe de contenu expressif différent, on peut être tenté, comme nous l'avons vu ci-dessus, d'attribuer à *rougir* le même statut qu'à *griller*, *mourir*, *piquer*, celui d'un verbe support, puisque le rôle de ces verbes consiste à « actualiser » le nom prédicatif de leur complément en y apportant une touche d'intensité : *piquer une colère*, c'est entrer dans une grande / vive colère. Un tel rapprochement est toutefois erroné, parce que *piquer* dans *piquer une colère* ne renvoie pas comme le fait *rougir* dans *rougir de colère*, à un procès de « piquement » que l'on peut séparer du prédicat de 'colère' en le considérant comme sa manifestation. On ne saurait dire *Le fait de piquer montre que Pierre est en colère* comme on peut dire *Le fait de rougir montre que Pierre est en colère*.

Le critère **-b-** ne se révèle pas décisif non plus, parce qu'il convient également aux verbes de manifestation d'affect non chromatiques, déjà appelés à la rescousse ci-dessus, tels *sauter de joie*, etc., qui ne sauraient être réduits sémantiquement à un verbe support d'intensité. On

---

6. Nous nous séparons ici de Leeman (1991 : 80) qui considère que le verbe *trépigner* dans *trépigner d'impatience* « peut rester purement métaphorique (on peut dire de quelqu'un qu'il trépigne d'impatience sans que nécessairement il passe son temps à effectivement piétiner le sol) ». Il nous semble en effet difficile d'appliquer *trépigner d'impatience* à la situation de quelqu'un qui a l'impatience « immobile ».

observe en effet le même effacement dans [55] que dans [13]-[14] repris sous [53]-[54] :

- [53] Pierre est en colère. // Pierre éprouve / ressent de la colère. → la colère de Pierre  
 [54a] Pierre rougit de colère. → la colère de Pierre  
 [54b] Pierre verdit de jalousie. → la jalousie de Pierre  
 [55] Léa saute de joie. → la joie de Léa

Le même raisonnement peut être appliqué au critère **-d-**, celui de la coréférence entre le sujet du verbe syntaxique du verbe support et le sujet sémantique du nom prédicatif. Quoiqu'ils ne puissent être réduits à des verbes supports, les verbes de manifestation d'affect non chromatiques satisfont aussi à l'obligation de coréférence. *Léa saute de joie* ne peut donner lieu à une interprétation non coréférentielle : *Léa est* nécessairement celle qui saute et celle qui éprouve de la joie.

Ils satisfont aussi à la propriété **-e-**, la difficulté de déplacement. Il est tout aussi difficile d'avoir [56] que [18] repris sous [57] :

- [56] ? De joie, Léa saute. / Léa, de joie, saute.  
 [57] ? De colère, Pierre rougit. / ? Pierre, de colère, rougit.

## Examen des arguments de la deuxième série

Les exemples du type de *griller d'impatience*, *mourir de peur*, *piquer une colère*, etc., nous amènent directement à examiner si l'hypothèse d'un sens supplémentaire d'intensité de l'affect qu'apporterait en tant que verbe support le verbe en *-ir* de la structure *V-ir + de + N d'affect* est correcte. *Rougir* dans *rougir de plaisir / de confusion / colère* exprime-t-il vraiment un grand / intense plaisir, une grande / intense confusion // colère ? Un des principaux arguments avancés par Salinas-Kahloul (2019 : 84) est constitué par des expressions où l'adjectif *bleu* en position d'épithète d'un N d'affect a pour seule fonction celle d'exprimer une grande intensité du N d'affect auquel il se rapporte :

- [58] Après toi, Bensoussan pénétra dans le couloir avec une peur bleue qui lui glaçait les fesses. (A. Page, *Tchao pantin*, 1982, exemple cité par Salinas-Kahloul 2019 : 84)

**[59]** Jonathan Farren, critique cinéma du journal hésitait entre l'immense satisfaction de passer enfin devant les roçks critics, et la terreur bleue de rater l'interview. (P. Manœuvre, *L'Enfant du roçk*, 1985, cité par Salinas-Kahloul 2019 : 84)

Dans **[58]** et dans **[59]**, l'adjectif *bleu* n'a effectivement plus de valeur chromatique et sert uniquement, comme consigné dans les dictionnaires, à qualifier la peur, la trouille ou la terreur comme étant de forte intensité. Ce contenu sémantique ne peut toutefois être assigné au verbe *V-ir* chromatique de la structure *V-ir + de + N d'affect*.

En premier lieu, raison de moindre importance, mais non négligeable pour autant, parce que le sens de grande intensité de l'affect n'est pas toujours de mise. Si Pierre rougit de confusion ou de plaisir, le verbe *rougir* ne semble pas exprimer obligatoirement qu'il s'agit d'une grande confusion ou d'un grand plaisir. Et, deuxième raison, parce que, dans les cas comme *Pierre rougit de colère* où une interprétation de grande intensité de l'affect peut être retenue, cette interprétation n'est pas nécessairement à porter au crédit du verbe *rougir*, mais peut être due à d'autres facteurs, pragmatiques. On peut penser que si Pierre rougit de colère, c'est que sa colère doit être assez forte ou intense pour le faire rougir. Le rougissement peut donc dans ce cas être interprété comme le signe d'une colère dont l'intensité transparait dans le fait que Pierre change de couleur. Mais ce n'est évidemment pas pour autant que cette signification se trouve intrinsèquement associée au sens du verbe *rougir* lui-même.

Le contre-argument le plus fort se trouve toutefois dans le constat que les quatre propriétés mises en avant ci-dessus pour prouver la valeur « intensive » des verbes chromatiques en *-ir* de la structure *V-ir + de + N d'affect* ne sont pas déterminantes pour conclure au statut de verbe support d'intensité, parce qu'elles sont aussi l'apanage, comme l'a fort bien montré Leeman (1991), des structures *V + de + N d'affect* **[60]** déjà invitées dans le débat ci-dessus :

**[60]** sauter de joie, trépigner de colère / frémir d'impatience, grogner de dépit, etc.

Ces structures ont en effet le même comportement vis-à-vis de l'insertion d'un adverbe de quantité, l'interrogation, l'exclamation et l'insertion d'un spécificateur d'intensité :

- elles refusent l'insertion d'une expression quantitative ;

**[61a]** ? Pierre a pas mal / trop / diablement / énormément sauté de joie.

**[61b]** ? Léa a trop / légèrement frémi d'impatience.

- elles se révèlent plutôt réfractaires à l'interrogation ;

**[62a]** ? Est-ce que Pierre saute de joie ?

**[62b]** ? Est-ce que Léa frémit d'impatience ?

- l'exclamation ne leur convient pas non plus ;

**[63a]** ? Comme il saute de joie ! / ? Qu'est-ce qu'il saute de joie !

**[63b]** ? Comme elle frémit d'impatience ! / ? Qu'est-ce qu'elle frémit d'impatience !

- elles refusent l'ajout d'un marqueur d'intensité.

**[64a]** ? Pierre saute de grande joie / d'une grande joie.

**[64b]** ? Léa frémit de vive impatience / d'une vive impatience.

Il s'ensuit une double conclusion intermédiaire : premièrement, ces quatre caractéristiques ne peuvent plus être retenues comme un argument en faveur d'un statut de verbe support et de verbe support « intensif » et, seconde conclusion, il convient de trouver une explication différente pour les anomalies constatées aussi bien du côté des verbes « vides » de la série *griller d'impatience*, *mourir de peur*, etc., que du côté des verbes « pleins » de la série *sauter de joie*, *frémir d'impatience*, *grogner de dépit* et, bien entendu, notre *rougir de colère*.

On ajoutera un dernier argument contre le traitement achronomatique des verbes en *-ir* de la structure *V-ir + de + N d'affect*. S'il ne s'agissait plus d'un verbe de couleur, mais uniquement d'un verbe support intensif, on devrait avoir une palette de verbes déchromatisés beaucoup plus grande que celle qui correspond à la structure *V-ir + de + N d'affect*. Or, on ne dispose, comme rappelé ci-dessus, que de quelques verbes de couleur qui peuvent s'intégrer dans une telle construction. Cette limitation n'a rien de mystérieux si on conserve à ces verbes un sens chromatique. On comprend alors pourquoi Pierre ne peut pas *brunir* ou *noircir*

de colère, par exemple, mais peut, par contre, *rougir* de colère ou encore *pâlir* de peur. La couleur naturelle de la peau d'une personne d'origine européenne ne peut aller, sous le coup d'une émotion, que vers du plus blanc ou, à l'opposé, devenir plus rose ou rouge ou encore virer vers du jaune ou du verdâtre<sup>7</sup>.

## Une conclusion à trois temps

C'est le moment de conclure. Nous le ferons en trois temps. Le premier pour marquer en une phrase qu'il convient d'abandonner la piste du verbe support pour les structures avec verbe chromatique du type *V-ir + de + N d'affect* : le verbe *rougir*, qui est l'élément-phare de la structure, reste un verbe chromatique « plein », qui exprime un changement de couleur. Le deuxième apportera une réponse à la question laissée ouverte par notre description : comment expliquer que le verbe *rougir* dans *rougir de colère* n'est plus, comme mis en évidence par notre analyse, le verbe *rougir* des *pommes qui rougissent avec le soleil*, alors même que nous lui attribuons comme sens celui d'indiquer un changement de couleur ? La réponse se trouve dans le statut de *V-ir + de + N d'affect* : il s'agit d'une construction, c'est-à-dire, comme le postulent les constructionnalistes, un « tout » (syntaxique et sémantique) dont certaines propriétés (sémantiques et / ou syntaxiques) ne peuvent pas être déduites des « parties » qui la composent, mais doivent être attribuées au « tout », c'est-à-dire à la construction<sup>8</sup> elle-même. On comprendra du coup, d'une part, que c'est la construction *V-ir* (chromatique) + *de + N d'affect*, qui est directement la source du sens supplémentaire de manifestation (d'affect), puisque ni le verbe en *-ir* ni la préposition *de* ni le *N d'affect* ne présentent un tel sens, et, d'autre part, que les différentes contraintes et caractéristiques mises en relief lors de la présentation de la thèse de *rougir*-verbe support ne sont pas à imputer à un constituant particulier, mais proviennent du « bloc » formel et sémantique que constitue la

- 
7. On notera que l'interprétation commune de *verdir de rage* est celle d'un changement chromatique, alors que l'étymologie donne comme origine à la couleur verte non pas la couleur de la peau, mais la couleur verte de la bile, la colère étant associée à la vésicule biliaire (cf. le sens de bile pour le latin *cholera*).
8. « *C is a construction if C is a form-meaning pair <Fi, Si> such that some aspect of Fi or some aspect of Si is not strictly predictable from C's component parts of from other previously established constructions* » (Goldberg 1995: 4).

construction *V-ir + de + N d'affect*. Le troisième temps, le plus agréable, nous permettra de dire, à celle à qui est offert ce volume, notre amitié, notre admiration et toute notre gratitude pour son rayonnement « *in and out of linguistics* » !

## Références bibliographiques

- Dubois, Jean & Dubois-Charlier, Françoise, *Les Verbes français*, Paris, Larousse, 1997.
- Goldberg, Adèle, *Constructions: a construction grammar approach to argument structure*, Chicago, Chicago U.P., 1995.
- Goossens, Vannina, « Les noms de sentiment. Esquisse de typologie sémantique fondée sur les collocations verbales », *LIDIL* 32, 103-122, 2005 (doi:10.4000/lidil.102).
- Kleiber, Georges, « Sur la sémiotique de l'interjection », *Langages* 161, 9-23, 2006 (doi:10.3917/lang.161.0010).
- , « Adjectifs de couleur et gradation : une énigme... “très” colorée », *Travaux de linguistique* 55, 9-44, 2007 (doi:10.3917/tl.055.0009).
- , « Du cri de douleur au signe de douleur : l'interjection *Aïe !* », *Synergies pays scandinaves* 11-12, 113-133, 2016-2017 ([http://gerflint.fr/Base/Paysscandinaves11\\_12/kleiber.pdf](http://gerflint.fr/Base/Paysscandinaves11_12/kleiber.pdf)).
- , « De l'intensité dans les exclamatives », *Cahiers de lexicologie* 2[117], 111-156, 2020 (doi:10.15122/isbn.978-2-406-11305-8.p.0111).
- Kryzanowska, Anna & Augustyn, Magdalena, « La combinatoire des noms d'affect avec les verbes supports », *Roczniki Humanistyczne* 56[5], 5-18, 2008 (<https://ojs.tnku.pl/index.php/rh/article/view/5405>).
- Leeman, Danielle, « *Hurler de rage, rayonner de bonheur* : remarques sur une construction en *de* », *Langue française* 91, 80-101, 1991 (doi:10.3406/lfr.1991.6206).
- Muryn, Teresa, « *Rougir / devenir rouge* : l'expression linguistique du langage corporel et ce qu'elle laisse inférer dans un genre textuel », *Studia Romanica Posnaniensia* 46[1], 137-151, 2019 (doi:10.14746/strop.2019.461.008).
- Salinas-Kahloul, Claudine, « Pour un traitement syntactico-sémantique des verbes de couleur *rougir, bleuir, verdier et jaunir* », *Lexique* 24, 71-86, 2019.
- Theissen, Anne, « La double face du nom *couleur* », in *Liber Amicorum. Clins d'œil linguistiques en hommage à Emilia Hilgert*, Machteld Meulleman et al. (dir.), Reims, PU Reims, 291-309, 2020 (<hal-03045289>).

Vagner, Céline, « Qu'est-ce qu'un verbe support ? », in *Le Verbe dans tous ses états*, Céline Vagner & Belinda Lavieu (dir.), Namur, PU Namur, 117-134, 2004.

—, « Pourquoi sombre-t-on dans le malheur ? Étude de constructions verbales “V dans N<sub>émotion</sub>” », *LIDIL* 32, 83-102, 2005 (doi:[10.4000/lidil.99](https://doi.org/10.4000/lidil.99)).

Van Peteghem, Marleen, « Les structures de la douleur : sur le marquage de l'expérienceur dans les langues romanes », in *De la passion du sens en linguistique. À Danièle Van de Velde, Nelly Flaux et al.* (dir.), Valenciennes, PU Valenciennes, 439-463, 2017.